

Comité de consultation du RE / WFA Consultation Committee
(Comité de consultation du réaménagement des effectifs / Workforce Adjustment Consultation Committee)

Le 12 avril 2012, de 14 h à 16 h 00 / 12 April 2012, 1400hrs to 1600hrs
Centre de conférences du gouvernement / Government Conference Centre
Salle Gatineau, 4^e étage / Gatineau Room, 4th Floor
2, rue Rideau (Ottawa) / 2 Rideau Street, Ottawa

- Coprésidents** Cynthia L. Binnington, sous-ministre adjointe (Ressources humaines - Civils) (SMA(RH-Civ))
Glenn Maxwell, président, Équipe nationale de consultation du MDN, Institut professionnel de la fonction publique du Canada (IPFPC)
- Membres** Mandy Hanlon, directrice générale, Gestion du milieu de travail (DGGMT)
Joanne Pasioka, représentant la directrice générale, Orientations stratégiques en ressources humaines (DGOSRH)
Stéphanie Poliquin, directrice générale, Perfectionnement du personnel (DGPP)
Cheryl Read, directrice générale, Opérations de gestion des ressources humaines civiles (DGOGRHC)
Jake Jacobson, chef d'état-major (SMA(Mat))
Cmdre John Newton, directeur général, Marine royale canadienne (cmdt MRC)
Ann Stadnisky, représentant le directeur général de l'état-major de l'Armée de terre / chef d'état-major – Opérations terrestres (DGÉMAT/CEM – Ops T)
Kathleen McLean, représentant le chef adjoint, Personnel militaire (ACPM)
Michael Margolian, chef d'état-major (SMA (S&T))
Mary Chamberlain, vice-présidente exécutive, Union des employés de la Défense nationale (UEDN)
Des Rogers, président, Conseil des métiers et du travail des chantiers maritimes du gouvernement fédéral (Ouest) (CMTCM-O)
Lorne Brown, président, Conseil des métiers et du travail des chantiers maritimes du gouvernement fédéral (Est) (CMTCM-E)
Tom Denault, président, Association des chefs d'équipe des chantiers maritimes du gouvernement fédéral (ACECMGF)
D^r Jean-Marc Noël, président, Association des professeurs des collèges militaires du Canada (APCMC)
Mark Boucher, président, Guilde de la marine marchande du Canada (GMMC)
Milt Isaacs, Association canadienne des agents financiers (ACAF)
Fabian Murphy, premier vice-président exécutif national, Alliance de la Fonction publique du Canada (AFPC), Syndicat agriculture
Francis Vaillancourt, délégué syndical, Fraternité internationale des ouvriers en électricité (FIOE), section locale 2228

POINT 1 : Mot d'ouverture

1. M^{me} Binnington souhaite la bienvenue aux participants et les remercie d'avoir accepté l'invitation malgré le court préavis. Elle rappelle que l'objectif de la réunion est de maintenir le dialogue entre la direction et les agents de négociation au sujet de la question très délicate du réaménagement des effectifs (RE).
2. M^{me} Binnington souligne qu'une réunion spéciale du Comité de consultation syndicale-patronale (CCSP) a eu lieu la semaine précédente et que les gestionnaires rencontrent actuellement les employés touchés. Elle ajoute que les lettres à l'intention des employés touchés ont commencé à être envoyées le 10 avril. À son avis, le processus sera terminé à la fin du mois d'avril.
3. M^{me} Binnington parle de la question des listes d'employés touchés qui ont été remises aux agents négociateurs principaux le 30 mars 2012. Elle souhaite clarifier que ces listes contiennent le nom des employés potentiellement touchés, ce qui signifie que, dans certains cas, leur statut d'employé touché ou excédentaire ne pourra être confirmé qu'une fois que la zone de réaménagement aura été confirmée, et que le processus de sélection aux fins du maintien en poste sera terminé. De plus, elle mentionne que les lettres ont été envoyées pour faire connaître aux syndicats la portée potentielle totale, et que, malgré ce qui a été écrit dans les journaux, aucune lettre n'a été émise la semaine précédente.

POINT 2 : Approbation de l'ordre du jour

4. M. Maxwell demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour, relativement à l'examen du recours aux services d'entrepreneurs, conformément à l'article 1.1.27 de la Directive sur réaménagement des effectifs et des dispositions sur le réaménagement des effectifs dans les conventions collectives. Le comité accepte l'ajout et l'ordre du jour est accepté.
5. M. Isaacs traite d'un point qu'il avait soulevé au cours de la réunion nationale du CCSP le 3 avril 2012. Plus particulièrement, il demande que le Ministère fasse connaître le nombre d'employés qui seront touchés par l'examen stratégique (ES) et le plan d'action de réduction du déficit (PAR), ainsi que les chiffres exacts en matière de retranchement et d'économies, relativement à l'ES et au PAR.

POINT 3 : Mandat

6. M. Maxwell anime une discussion sur la version provisoire du mandat. Il suggère que des renseignements soient ajoutés à la structure des comités régionaux et locaux de réaménagement des effectifs, puisque certaines régions ou sections locales attendent des directives des organismes de niveau 1 et 2 pour déterminer si un comité doit être créé dans leur secteur.
7. M^{me} Binnington indique que le mandat est fondé sur les recommandations des comités de réaménagement des effectifs du Conseil national mixte (CNM) et qu'elle ne souhaitait pas qu'il soit trop normatif. Par conséquent, ce sont les administrations locales et régionales qui devraient déterminer si un comité est nécessaire; et cela ne doit pas être décidé au niveau national. M^{me} Read souligne que les centres de services déterminent si un comité local est

nécessaire. Elle ajoute que le Comité de planification et de coordination des ressources humaines civiles (CPCRHC) se réunit tous les trimestres. Des syndicats font remarquer que le CPCRHC ne compte que des représentants de la direction, et qu'au besoin, des CCRE locaux devraient y prendre part pour permettre aux syndicats et aux employés de se faire entendre. En réponse, M^{me} Read explique que le CCRE régional serait coprésidé par l'un des représentants syndicaux, que les membres de la direction seraient les mêmes que ceux du CPCRHC régional et que les agents de négociation seraient invités à nommer chacun un représentant.

8. Le comité décide que les syndicats devraient envoyer leurs commentaires sur la version provisoire du mandat à M. Maxwell, qui les transmettra au secrétaire avant la fin du mois d'avril. **Mesure de suivi : M. Maxwell transmettra les commentaires du syndicat avant la fin du mois d'avril, et la version définitive du mandat sera prête avant la réunion de juin.**

POINT 4 : Échange de postes

9. M^{me} Binnington présente ce point. Un programme interne d'échange de postes du MDN a été élaboré pour compléter le programme pangouvernemental offert dans les forums du GC. Elle souligne qu'il n'a pas encore été mis en œuvre puisque des consultations doivent être menées. Elle invite M^{me} Poliquin à parler du sujet.

10. M^{me} Poliquin présente un exposé sur l'outil libre-service d'échange de postes dans le Système d'information sur la gestion des ressources humaines (SIGRH) et explique comment les gestionnaires pourront déterminer quels sont les employés prêts à faire un échange de postes. Elle souligne que dans le cas des employés qui n'ont pas accès à un ordinateur, l'agent des ressources humaines (ARH) peut créer un compte pour l'employé et lui indiquer quelles sont les possibilités d'échange de postes. L'ARH peut également répondre aux questions de l'employé. Elle affirme qu'elle transmettra le guide sur les échanges de postes et des copies du document présenté aux syndicats.

11. M. Brown demande qui a le pouvoir d'approuver l'exonération de la réduction de la pension offerte aux termes de l'option B pour les employés optants. M^{me} Binnington croit que le sous-ministre en détient le pouvoir, mais indique qu'elle vérifiera. **Mesure de suivi : une note du secrétaire sera ajoutée au procès-verbal une fois que cet élément aura été vérifié.** *Note du secrétaire : Le Conseil du Trésor a accordé le pouvoir de certifier l'admissibilité à l'exonération aux administrateurs généraux ou à leurs représentants désignés. Au MDN, ce pouvoir relève actuellement de la sous-ministre adjointe (RH-Civ)/directrice générale, Gestion du milieu de travail. Le Centre des pensions de la fonction publique de TPSGC, en tant qu'administrateur du régime de pensions, mettra en vigueur l'exonération de la réduction de la pension, seulement dans les cas liés au réaménagement des effectifs. Les cas de cessation d'emploi involontaire autre que le réaménagement des effectifs doivent être soumis à l'approbation du Conseil du Trésor.*

12. M. Brown demande si les renseignements sur l'employé doivent être saisis dans le système tous les 120 jours, comme pour les programmes d'échange de postes des forums du GC, et si l'employé peut s'inscrire ou mettre à jour ses informations durant ses heures de travail. M^{me} Poliquin indique que la demande d'échange de postes de l'employé demeurera dans le système tant que l'employé est admissible à un échange de postes. De plus, l'employé peut

consigner ses renseignements durant ses heures de travail, sans pour autant abuser de ce privilège.

13. M. Rogers demande s'il est possible de retarder le réaménagement des effectifs pour les employés, jusqu'à la troisième année de la période de réduction. Il indique que plusieurs membres de son organisation seront admissibles à la retraite au cours des prochaines années, et qu'il ne serait pas avantageux pour le Ministère de se défaire d'employés pleinement qualifiés dans le cadre du réaménagement des effectifs, pour ensuite devoir embaucher et former un nouvel employé dans trois ou quatre ans quand il y aura des départs à la retraite. M^{me} Binnington souligne que le gouvernement a fixé des cibles financières strictes que le Ministère doit respecter, et qu'il est donc difficile de le faire, mais qu'il est important d'examiner ces situations.

14. M. Denault demande si le Ministère peut transmettre aux syndicats des rapports sur les échanges de postes. M^{me} Poliquin indique qu'elle pourra fournir des données, mais ne peut garantir de délai.

15. M^{me} Chamberlain demande comment le Ministère gèrera les situations où un employé retourne au travail après un congé de maladie. M^{me} Poliquin indique que ces situations devront être examinées au cas par cas.

16. M^{me} Binnington demande aux syndicats qui veulent faire des commentaires ou des suggestions concernant le programme d'échange de postes du MDN, de les envoyer au coprésident du syndicat, qui les transmettra au secrétaire. M. Maxwell est d'accord. **Mesure de suivi : M. Maxwell coordonnera la collecte des commentaires des syndicats relativement au programme d'échange de postes du MDN et les transmettra à M^{me} Poliquin.**

POINT 5 : Sélection aux fins de maintien en poste ou de mise en disponibilité

17. M^{me} Binnington invite M^{me} Poliquin à présenter ce sujet. M^{me} Poliquin présente un outil de formation qui décrit le processus de sélection aux fins de maintien en poste ou de mise en disponibilité (SMPMD).

18. Les participants discutent de l'application des dispositions spéciales du SMPMD dans le cas des employés visés par la convention collective du Groupe de la réparation des navires. Le comité convient que d'autres discussions autonomes devront avoir lieu avec les composantes nationales des trois agents de négociation concernés.

POINT 6 : Lettres aux employés

19. M^{me} Poliquin distribue une version provisoire des lettres types qui ont été élaborées pour les diverses situations de réaménagement des effectifs et demande aux syndicats de fournir leur rétroaction après la réunion. **Mesure de suivi : M. Maxwell coordonnera la collecte des commentaires des syndicats sur les lettres et les transmettra à M^{me} Poliquin.**

POINT 7 : Formation des employés touchés et des employés excédentaires

20. M^{me} Binnington demande à M^{me} Poliquin de présenter ce sujet.

21. M^{me} Poliquin présente un aperçu du cours de formation sur le réaménagement des effectifs du MDN, pour les employés touchés et les employés excédentaires. Après son exposé, elle demande si les syndicats peuvent fournir leur rétroaction sur le cours.

22. M^{me} Binnington demande que les commentaires soient envoyés au coprésident du syndicat, afin d'éviter qu'ils soient envoyés en double. M. Maxwell est d'accord. **Mesure de suivi : M. Maxwell coordonnera la collecte des commentaires des syndicats relativement à la formation des employés touchés et employés excédentaires et transmettra ces renseignements à M^{me} Poliquin.**

POINT 8 : Recours à des entrepreneurs

23. M. Maxwell explique que les employés de l'IPFPC et de l'UEDN ont présenté au Ministère des analyses de rentabilisation selon lesquelles des économies seraient réalisées si des fonctionnaires étaient engagés, plutôt que des entrepreneurs. À l'échelon local, les gestionnaires estiment qu'ils ne peuvent envisager de mettre en pratique les recommandations, puisqu'ils ne peuvent pas créer de nouveaux postes de fonctionnaires depuis la mise en œuvre de la Stratégie de défense le Canada d'abord. Par conséquent, M. Maxwell demande qu'on donne aux gestionnaires la possibilité d'embaucher des fonctionnaires plutôt que des entrepreneurs. De plus, il ajoute qu'il a été mis au courant de certains cas où des contrats d'entrepreneurs étaient renouvelés plutôt qu'éliminés progressivement.

24. M^{me} Binnington prend note de cette question et invite les administrations locales et régionales à en discuter. Elle rappelle également que la Stratégie de défense le Canada d'abord restreint le nombre d'employés civils et ajoute que les réductions liées à l'ES et au PARD comportent une diminution marquée des sommes destinées aux contrats et entrepreneurs.

POINT 9 : Table ronde

25. M. Boucher parle des pressions auxquelles les employés font face en raison des réductions prochaines.

26. M. Noël mentionne que l'APCMC de Kingston a reçu la liste des employés touchés le 29 mars 2012, et que celle-ci était inexacte. Lorsqu'il a demandé qui avait envoyé cette liste, les représentants locaux de la direction et des ressources humaines n'étaient pas en mesure de lui répondre. On a fini par lui dire que la liste en question était incorrecte. Il a de nouveau demandé qui avait préparé cette liste, et pourquoi elle avait été envoyée.

27. M^{me} Binnington suggère de discuter de cette question en dehors de la réunion. M. Noël est d'accord. Elle mentionne que les lettres ont été envoyées aux syndicats dès que possible, et qu'elles dépassaient les exigences de la Directive sur le réaménagement des effectifs (DRE), afin que le processus soit aussi ouvert et transparent que possible. Toutefois, rétrospectivement, la validation aurait pu être mieux faite, mais il est maintenant préférable de passer à autre chose. M. Noël remercie M^{me} Binnington et indique que la situation a été stressante pour les employés.

28. M^{me} Chamberlain fait part de ses préoccupations à l'égard du fait que le Ministère éprouve encore des problèmes de validation, d'autant plus que cette situation a eu lieu au moment où des employés étaient avisés de leur transfert à Services partagés Canada.

29. La direction locale a dit à M. Brown que les FMAR (A) ne réduiraient pas le nombre d'entrepreneurs auxquels ils ont actuellement recours. Par conséquent, il surveillera de près la situation. De plus, il souhaite clarifier un point : au cours de la réunion du CCSP du 3 avril 2012, il a dit qu'il y aurait entre quatre et sept apprentis embauchés au Ministère et non 47.
30. M. Rogers se fait l'écho des propos de M^{me} Chamberlain. Il souhaite lui aussi savoir pour quelle raison le poste de certains membres de son organisation a été touché et demande quel est le nombre de postes de gestion déclarés excédentaires.
31. M. Denault n'a rien à ajouter.
32. M. Vaillancourt indique qu'il partage l'opinion des autres membres syndicaux du comité.
33. M. Murphy est préoccupé par les lettres envoyées aux employés touchés. Plus particulièrement, il souligne que les membres de Borden ont appris par les médias qu'ils étaient touchés. Il ajoute qu'il est important pour les gestionnaires de discuter avec les syndicats et les employés dès que possible.
34. M^{me} Poliquin n'a rien à ajouter.
35. M. Maxwell indique que la liste de personnes touchées n'était pas claire, et qu'il est important de régler ce problème rapidement. Il mentionne également qu'on lui a dit que RDDC ne faisait pas partie du MDN. M. Margolian l'assure que RDDC fait effectivement partie du MDN. Enfin, M. Maxwell remercie tous les participants pour cette réunion productive.
36. M^{me} Stadnisky mentionne que des assemblées publiques locales visant à informer les employés des répercussions générales sur le budget de l'armée ont eu lieu. Toutefois, elle affirme que les gestionnaires de l'armée valident leur liste des employés touchés, en consultation avec les Ressources humaines au besoin, avant de rencontrer les employés. Elle affirme que le Lgén Devlin et le Bgén Dabros rencontreront bientôt l'UEDN et l'IPFPC pour discuter des répercussions du budget 2012 et du réaménagement des effectifs au sein de l'armée.
37. M^{me} Hanlon met l'accent sur l'importance d'établir de bonnes relations entre la direction et les syndicats, et de continuer d'échanger des renseignements. Elle souligne également le fait qu'elle surveillera le nombre de griefs reçus par la DGGMT relativement au réaménagement des effectifs.
38. M^{me} Read mentionne qu'elle continue de travailler en étroite collaboration avec les centres de services des ressources humaines civiles afin de s'assurer qu'ils fournissent un soutien en matière de réaménagement des effectifs et que le Ministère peut aller de l'avant.
39. Le Cmdre Newton affirme qu'il apprécie la relation entre les syndicats et la Marine. Il souligne également certaines des difficultés que la Marine a connues après les réductions budgétaires et indique qu'il examinera la question des apprentis soulevée par M. Brown.

40. M. Jacobson indique que le SMA(Mat) devrait atteindre ses cibles en matière de réduction budgétaire grâce à l'attrition, et que, si la situation change, les syndicats seront avisés.

41. M. Margolian indique que RDDC a commencé à tenir des réunions de réaménagement des effectifs au cours de la semaine précédente. RDDC est disposé à discuter en dehors de la réunion de l'approche adoptée pour sélectionner les domaines touchés ainsi que des répercussions et de la justification de ces décisions.

42. M^{me} McLean indique que les CPM tiennent des assemblées locales au besoin, et commenceront à rencontrer individuellement les employés sous peu. De plus, elle offre de rencontrer M. Noël en dehors de la réunion pour discuter des enjeux qu'il a soulevés.

POINT 10 : Mot de la fin

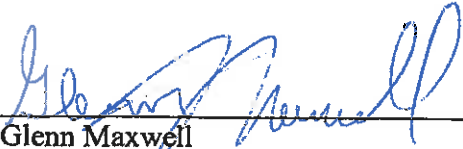
43. M. Maxwell attend avec impatience la réunion avec l'armée et demande que les lettres relatives au réaménagement des effectifs envoyées à l'IPFPC soient adressées à son attention et à celle de M. Gary Corbett, président de l'IPFPC.

44. M^{me} Binnington remercie tous les participants et propose de tenir la prochaine réunion le 8 juin 2012, après la réunion du sous-comité des RH du CCSP. M. Maxwell souhaite que l'on prévoie plus de temps pour la réunion.

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ DE CONSULTATION DU RE –
12 avril 2012**

Approuvé par :


Cynthia Binnington
Coprésidente


Glenn Maxwell
Coprésident

